



Observatoire
Régional
de l'Intégration
et de la Ville

ORIV

Centre de Ressources
Grand Est

SEMINAIRE REGIONAL

Animation du volet éducatif du contrat de ville

Mercredi 28 juin 2017

Lycée Schuman - Metz



Partager l'éducation sur les territoires prioritaires.

Pratiques, écueils et enjeux

Véronique Laforets. Sociologue

L'EDUCATION PARTAGEE : UNE HISTOIRE ANCIENNE QUI EVOLUE

Alors que les sociétés enfantines vivaient juxtaposées à celles des adultes, l'avènement de l'école a justifié que la société s'intéresse au temps libre des enfants et de la jeunesse. Ce sont tout d'abord les patronages, les mouvements de jeunesse et quelques municipalités qui ont pris en charge les enfants en dehors de l'école. Pour ces structures et organismes, l'idée n'était pas de partager l'éducation au sens de promouvoir une « cohérence éducative » comme on peut le concevoir aujourd'hui, mais de renforcer ou au contraire de limiter l'emprise de l'école sur les générations arrivantes. Progressivement, ces formes se sont éteintes. À partir du milieu des années 80, la politique de l'aménagement du temps de l'enfant et la politique de la ville ont pris le relais en aidant les communes à élaborer des projets éducatifs locaux, et l'on est passé de pratiques communautaires pensées à côté de l'école à une prise en compte institutionnelle aux côtés de l'école.

PARTAGER L'EDUCATION : DES DIFFICULTES SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Malgré le soutien que l'État apporte via les dispositifs, et les énergies déployées depuis plus de trente ans par les professionnels de terrain, le partage de l'éducation au local reste difficile, principalement sur les quartiers de la politique de la ville. Faire face à ce constat demande de s'interroger au moins sur deux points.

Le premier concerne le sens du partage de l'éducation : s'agit-il pour les co-éducateurs de s'entendre pour façonner ensemble les enfants et les jeunes qui, ainsi entourés dans et hors de l'école, ne pourraient plus s'échapper ? Ou bien s'agit-il de travailler en commun pour démultiplier les appuis et les ressources, nécessairement diversifiées, et éventuellement répondant à des perspectives plurielles, pour qu'ils puissent se construire ?

Le second point s'attache aux difficultés à grandir dans les quartiers prioritaires. La pauvreté en France touche davantage les enfants que les adultes et les conditions de socialisation sont de plus en plus rudes dans ces quartiers. Peut-être n'avons-nous pas pris la mesure réelle des besoins qui s'y concentrent. Il semble notamment que les communes aient beaucoup de mal à prendre en compte la dimension sociale des projets éducatifs qu'elles développent. En témoigne leur faible investissement dans les programmes de réussite éducative. Plus de dix

ans après leur mise en œuvre, les communes ne contribuent à leur financement qu'à hauteur de 22 %¹, alors que les dispositifs de l'aménagement du temps de l'enfant, tels les CATE (Contrats d'aménagement du temps de l'enfant), ou le contrat éducatif local, ont été appropriés à 50 % en trois ans².

AU-DELA DE L'EGALITE DES CHANCES, L'ENJEU DE DEFINIR DES PROJETS EDUCATIFS INCLUSIFS

De nombreux enjeux se situent au croisement des questions d'éducation et de justice sociale. Plusieurs textes récents, invitent à considérer l'éducation dans une large acception, et à structurer fortement les liens entre politique de la ville et droit commun. Les travaux prévus en atelier seront l'occasion d'aborder ces questions de solidarités éducatives à partir de quatre entrées.

La mixité sociale et les leviers à activer pour l'assurer

Grandir et apprendre dans un contexte socialement mixte est bénéfique pour les enfants et les jeunes, tant en termes de résultats scolaires que d'ouverture sociale. L'hétérogénéité des groupes d'enfants et de jeunes est en effet source d'apprentissages « non-cognitifs » dont résultent de plus grandes habilités sociales, une meilleure perception du monde et une cohésion des générations plus solide. Pour autant, cette mixité a de plus en plus de difficulté à se faire du fait des parents des classes moyennes pour lesquels le choix de l'établissement s'intègre dans une stratégie de clôture sociale.

Pour agir sur ce phénomène, la répartition géographique de l'offre scolaire et la réflexion sur l'urbanisme ne sont pas suffisants. Un travail de conviction est également à conduire auprès des familles moyennes, une conviction qui passe par la preuve de l'expérience. Car, dans le choix de l'établissement scolaire, les parents conjuguent leurs idéaux collectifs et les visées qu'ils ont pour leurs enfants à titre personnel. Ils ne veulent notamment pas que leurs choix citoyens fassent peser un poids trop lourd sur leurs enfants et leur scolarité³. De ce point de vue, des marges sont à gagner du côté de la qualité de la scolarité et de l'encadrement dans les établissements scolaires, mais aussi en ce qui concerne l'offre périscolaire, culturelle et sportive. Les temps de loisirs subissent une fuite socioculturelle beaucoup plus importante que celle qui affecte l'école. Il y a là des leviers d'action encore très peu explorés et mobilisés.

Le décrochage scolaire et les partenariats à mobiliser pour le prévenir

Les enjeux de la lutte contre le décrochage scolaire et pour le rattrapage de ceux qui ont déjà lâché prise sont eux aussi nombreux. Décrocher de l'école est un drame personnel et familial. On sait également que le décrochage a un coût social important en termes d'isolement, de précarité, de chômage, et un coût économique puisqu'on estime que chaque décrocheur coûtera entre 200 et 240 000 € au cours de sa vie en allocation diverses, prévention, frais de santé, etc⁴. Enfin, le décrochage scolaire nous met face à un enjeu de cohésion sociale. Plus ou moins 100 000 jeunes sortent tous les ans du système scolaire sans avoir fait aboutir leur

1Source : CGET : Enquête annuelle de suivi du programme de réussite éducative 2014-2015

2Source : Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère des Sports, Ministère délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine, Les contrats éducatifs locaux, Septembre 2002.

3Voir sur ce point l'ouvrage d'Agnès van Zanten, Choisir son école stratégies familiales et médiations locales, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

4Ces données sont celles du ministère de l'Éducation nationale. Elles sont notamment disponibles dans le rapport « Agir contre le décrochage scolaire : alliance éducative et approche pédagogique repensée » coordonné par Anne Armand en 2013 :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/64/9/2013-059-rapport-Agir-contre-le-decrochage-scolaire_278649.pdf

formation, et le ministère de l'Éducation nationale estime à 600 000 le nombre des 16-25 ans qui ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi (les NEET : "Not in Education, Employment, or Training"). Au-delà des coûts et des drames personnels, c'est le ciment social que représente l'école et sa promesse d'intégration des générations arrivantes qui est mis à mal.

L'intégration dans les pratiques enseignantes des gestes professionnels qui favorisent la persévérance scolaire est au calendrier depuis quelques années et commence à produire des résultats importants. Toutefois, de par ses contraintes organisationnelles, l'école ne peut agir seule, notamment en direction des jeunes qui ont déjà décroché. Pour aller rejoindre les jeunes là où ils sont, un travail « d'aller vers » est indispensable à conduire et ne peut être assuré que par d'autres éducateurs : éducateurs de prévention ou de la PJJ, conseillers de missions locales, salariés ou bénévoles d'associations.

La participation des parents dans les instances de gouvernance de l'éducatif local

Si l'on a beaucoup travaillé le soutien à la fonction parentale dans sa dimension privée, notamment au travers des dispositifs de la Caisse nationale d'allocations familiales et des programmes de réussite éducative, on est obligé de constater la difficulté collective à associer les parents à l'orientation et à l'évaluation des actions éducatives, c'est-à-dire à considérer les familles dans leur dimension politique. Très peu de parents sont présents dans les instances de pilotage des dispositifs, alors que tous les textes non seulement le permettent, mais également l'encouragent.

Pourtant, arriver à lier les questions de parentalité et de citoyenneté permettrait d'élaborer des repères éducatifs partagés, de lier projet éducatif et vivre ensemble, et de dépasser un certain nombre d'écueils. En particulier, les parents pourraient nourrir de manière fructueuse les orientations en termes de politique éducative du fait qu'ils connaissent souvent mieux que les professionnels le quotidien des quartiers, les difficultés que les enfants et les jeunes rencontrent, les appuis qui leur font défaut.

Par ailleurs, donner à voir et à comprendre aux jeunes et aux enfants que leurs parents sont dignes d'être des interlocuteurs de la puissance publique est sans doute un acte éducatif tout à fait fondamental.

Aider les collégiens et les lycéens à accéder à l'enseignement supérieur

On sait depuis longtemps que les jeunes des milieux populaires accèdent moins facilement que les autres à l'enseignement supérieur. Ce phénomène, qui repose pour partie sur des phénomènes d'auto-limitation des ambitions est également à considérer comme la résultante des pratiques des professionnels dans et hors l'école. Car la chance pour un élève d'avoir une décision d'orientation vers la seconde générale et technologique n'est pas seulement dépendante de son potentiel scolaire, ni même de son propre désir d'apprendre. Les travaux récents de l'équipe d'Agnès van Zanten montrent à quel point le rôle des enseignants et les politiques d'établissement sont également à l'œuvre⁵. Alors que les jeunes des familles des PCS moyennes et supérieures bénéficient du soutien de leurs parents et de leur entourage dans leur parcours d'orientation, les jeunes des familles populaires sont beaucoup plus dépendants des conseils délivrés par les enseignants, et plus généralement des professionnels de l'éducation. Le travail à conduire concerne donc autant les jeunes eux-mêmes que les professionnels qui les accompagnent. De ce point de vue, le rôle des éducateurs, des animateurs « jeunesse » et des référents de réussite éducative est tout à fait primordial.

⁵ On peut en particulier se référer à un article du journal Le Monde : « APB : Les conseils d'orientation donnés aux élèves varient selon leur milieu ». http://www.lemonde.fr/campus/article/2017/01/20/les-conseils-d-orientation-donnees-aux-eleves-varient-selon-leur-milieu_5065719_4401467.html

Le volet éducation des contrats de ville couvre aujourd'hui l'ensemble des activités et actions éducatives se déroulant sur les quartiers de la politique de la ville ou concernant des publics qui y résident. Les textes autorisent en conséquence à questionner l'offre éducative et socio-éducative de droit commun pour la rendre accessible à tous, d'un point de vue financier mais surtout pratique et pédagogique. Globalement, nous sommes face à un enjeu de solidarité éducative et de justice sociale. Cet enjeu exige que l'on s'attache à travailler dans la perspective d'une égalité réelle, d'une part entre les enfants quant à leur accès aux différentes ressources éducatives publiques, et d'autre part entre les familles quant aux appuis dont elles disposent pour assurer leur rôle éducatif. Les différents textes représentent des moyens pour développer des actions en direction des jeunes et des familles. Ils demandent néanmoins des formes de pilotage volontaristes, un renouvellement des collaborations entre professionnels, et la mobilisation de l'expertise des coordonnateurs de réussite éducative en les associant, plus qu'ils ne le sont actuellement, à l'analyse des besoins et à la définition des projets éducatifs locaux. Ces actions en direction des publics ne doivent pas faire oublier celles à conduire en direction des acteurs eux-mêmes pour faire évoluer des freins incorporés dans les représentations que l'on a du public, de ses difficultés et de ses capacités.